FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

GILSONITE

Date de révision : **25.11.2022**

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	:	**GILSONITE**
UFI	:	Non applicable
Numéro CAS	:	12002-43-6
Numéro d'enregistrement REACH	:	Excepté d'après appendice V.7
Autres moyens d'identification	:	Rubber, mineral; Asphalt, gilsonite; Bitumens, gilsonite; GILSONITE, (MINERAL RUBBER); MINERAL RUBBER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	liant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du **Mou**lin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence

Numéro de téléphone : +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA - INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger	:	Non attribué.
Mention d'avertissement	:	Non attribué.
Mentions de danger	:	Non attribué.

Conseils de prudence

Généralités	:	Non attribué.
Prévention	:	Non attribué.
Intervention	:	Non attribué.
Stockage	:	Non attribué.
Élimination	:	Non attribué.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Non applicable (Inorganique)	N/A	N/A	N/A	Non applicable (Inorganique)	N/A	N/A

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

La manipulation de ce matériau peut générer de la poussière. Une haute cencentration de poussière peut être à l'origine d'irritations mécaniques dans les yeux par effet de corps étrangers.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Substance

Définition du produit : Substance mono-constituant

Caractérisation chimique : hydrocarbure - noir

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Limites de conc. spécifiques, facteurs M et ETA	Type
Gilsonite	CAS: 12002-43-6	50 - 100	Non classé.	-	[1]

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

Type

[1] Constituant

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Assurer un traitement médical.

Inhalation : Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu.

Ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales : Aucun effet important ou danger critique connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Aucune recommandation spéciale.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utilisables : Adapter les mesures d'extinction au feu environnant Dans le cas de feu, utiliser des jets d'eau, poudres sèches d'extinction, mousse et dioxyde de carbone.

Non utilisables : jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Il peut y avoir émanation des substances suivantes en cas d'incendie: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Lors d'une lutte incendie, porter des appareils respiratoires autonomes et vêtements protecteurs.

Informations complémentaires : Utiliser des agents extincteurs appropriés pour les matières environnantes. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales : Eviter la formation de poussières. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Informations générales : Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations générales : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Eviter la formation de poussières. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Informations générales : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Stocker conformément à la réglementation locale.

Température de stockage : 5 à 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Aucun connu.

DNEL/DMEL : Aucune DNEL/DMEL disponible.

PNEC : Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène : Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protéger la peau en appliquant une pommade. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection des yeux/du visage : Lunettes de protection avec coque latérale (DIN EN 166)

Protection de la peau : Vêtements de travail usuels en chimie et adaptés à la place de travail.

Protection des mains : En cas de contact intensif, porter des gants de protection (DIN EN 374). Les gants de protection doivent toujours être testés pour s'assurer qu'ils sont bien appropriés pour l'emploi spécifique sur le poste de travail (par ex. résistance mécanique, compatibilité avec le produit, antistatique). Suivre les instructions et les informations du fabricant de gants sur l'utilisation, le stockage, l'entretien et le remplacement des gants. Les gants doivent être immédiatement remplacés en cas d'endommagement ou dès que des signes d'usure sont constatés. Préparer si possible les travaux de manière à ne pas avoir à porter en permanence des gants.

	Exposition prolongée	Exposition de courte durée
Les gants recommandés devront être de	nitrile	Non disponible.
Épaisseur	>0,4 mm	Non disponible.
Temps de permeation	>480 min	Non disponible.

Protection respiratoire : En cas de dépassement des valeurs limites sur le poste de travail, il convient de porter un appareil de protection respiratoire approprié. Si aucune limite d'exposition n'est définie, des mesures de protection respiratoire suffisamment efficaces doivent être prise en présence de poussière.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Solide. [Poudre.]

Couleur : Noir.

Odeur : Inodore.

Point d'ébullition : Non disponible.

Point de ramollissement : 154 à 180 °C

Température de décomposition : 288°C (550,4°F)

Point d'éclair : 316 °C

Propriétés explosives : Les poussières sont sujettess à la combustion, explosion au contact d'étincelles, feu ou températures supérieures à 288°C.

limite d'exposition basse : 15 g/m³

Classe d'explosion de poussière : ST2

Pression de vapeur à 20 ˚C : Non disponible.

Masse volumique : 1,04 à 1,08 g/cm³

Solubilité(s) : Non disponible.

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : 102 µm

9.2 Autres informations

Remarques : Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Informations générales : N'est pas considéré comme réactif.

10.2 Stabilité chimique

Informations générales : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Informations générales : Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Informations générales : éviter des températures > 288°C Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Informations générales : agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Informations générales : La désagrégation thermique dépend étroitement des conditions extérieures. Il se forme un mélange complexe de corps solides, de liquides et de gaz dans l'air, entre autres du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et d'autres composés organiques quand ce produit est brûlé ou désagrégé thermiquement ou par oxydation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales

Remarques : L'inhalation de poussières peut provoquer des irritations des voies respiratoires. La manipulation et/ou la transformation de cette substance peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues. L'écotoxicité du produit n'a pas été évaluée. Les informations sont celles obtenues à partir de produits ayant une structure ou une composition similaire.

Toxicité aiguë

Irritation/Corrosion

Remarques

Sensibilisant

Remarques

Mutagénicité

Remarques : Aucune preuve d'un effet mutagène.

Cancérogénicité

Remarques : Aucune preuve d'un effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Remarques : Non disponible.

Tératogénicité

Remarques : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Remarques : Aucune preuve d'un effet toxique systémique pour certains organs cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Remarques : Aucune preuve d'un effet toxique systémique pour certains organs cibles (exposition répétée).

Danger par aspiration

Remarques : Aucune preuve d'un risque d'absorption par aspiration.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Remarques : Non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Remarques : Le produit ne contient pas de composants en quantités supérieures à 0,1 % ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

11.2.2 Autres informations

Remarques : Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Écotoxicité

Informations générales

Remarques : Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Écotoxicité en milieu aquatique

Remarques : Données ecotoxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues. L'écotoxicité du produit n'a pas été évaluée. Les informations sont celles obtenues à partir de produits ayant une structure ou une composition similaire.

Remarques : Aucun effet toxique n'est connu pour ce produit.

12.2 Persistance et dégradabilité

Remarques : Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Remarques : Bioaccumulation non prévue.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{OC}) : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Non applicable (Inorganique)	N/A	N/A	N/A	Non applicable (Inorganique)	N/A	N/A

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Remarques : Le produit ne contient pas de composants en quantités supérieures à 0,1 % ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Remarques : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Incinérer dans des installations appropriées. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Informations générales : Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport routier, ferroviaire, maritime et aérien national / international.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Les substances mentionnée sur la liste "liste des substances soumises à autorisation" publiée par le EChA ne sont pas intentionellement ajoutés dans ce produit. Ainsi, il n'est pas supposé que ces substances soient présentes à un taux ≥ 0,1%.

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
PNEC = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions H abrégées : Non applicable.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Non applicable.